

Service du développement rural
Département de la protection des végétaux
B.P. 100 Papeete – Tahiti • Tél 544 585 Fax 410 530 www.biosecurite.gov.pf

Demande de permis d'importation : semences, fleurs, feuillages ou aliments

Numéro: DPI
(réservé au DPV)

Nom et prénoms (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	e-mail :
Durée de validité du permis souhaitée : 6 mois 12 mois		

Pays d'origine (la zone géographique peut être exigée) :

	Nom botanique (genre et espèce) ou type de produit	Nature (semences, fleurs, feuillages frais ou séchés, fruits, etc.)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Les articles importés ont-ils été génétiquement modifiés ou contiennent-ils des produits génétiquement modifiés? cochez la bonne case Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si la réponse est oui, veuillez fournir des informations complémentaires.

Chaque demande de permis d'importation délivré ne peut comporter que des végétaux ou produits végétaux provenant d'un seul pays ou d'une seule zone géographique. Tarification : 1) pour un permis valable 6 mois, pour un seul envoi : 1 500 F par demande, limitée à 30 articles par demande ; 2) pour un permis valable 12 mois, pour des envois multiples: 5 000 F par demande, limitée à 30 articles par demande.
--

Le délai de délivrance du permis d'importation est de deux semaines après paiement de la demande . Il peut être prolongé pour complément d'études et soumission à l'avis du Comité consultatif de la protection des végétaux.

Montant à payer (non remboursable) : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Partie paiement réservée au DPV</div>	Date : Signature du demandeur (ou numéro d'identification si le document est numérique) :
---	--

Demande de (nom prénom, raison sociale) :

(suite)

	Nom botanique (genre et espèce) ou type de produit	Nature (semences, fleurs, feuillages frais ou séchés, fruits, etc.)
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Chaque demande de permis d'importation délivré ne peut comporter que des végétaux ou produits végétaux provenant d'un seul pays ou d'une seule zone géographique. Tarification : 1) pour un permis valable 6 mois, pour un seul envoi : 1 500 F par demande, limitée à 30 articles par demande ; 2) pour un permis valable 12 mois, pour des envois multiples: 5 000 F par demande, limitée à 30 articles par demande.

Date :

Signature du demandeur (ou numéro d'identification si le document est numérique)